

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

OBJET : Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables

EXPOSE

Dans le cadre de ses missions envers les usagers ou les entreprises, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval procède à la facturation de loyers ou de prestations de services selon des tarifs approuvés par le Conseil Communautaire.

C'est ainsi que la Communauté de Communes est amenée à délibérer sur les admissions en non-valeur au regard de divers motifs comme, la créance minime, le procès-verbal de carence, le certificat d'irrécouvrabilité pour insuffisance d'actif, la demande de renseignement négative ou encore des créances éteintes par décision de justice.

Par délibération du 24 juin 2020, le Conseil Communautaire a délégué au bureau la mission de « procéder aux admissions en non-valeur, d'un montant inférieur à 5 000 euros par redevable ».

Madame la Responsable du SGC de Nort sur Erdre sollicite les décisions suivantes :

Budget annexe SPANC

Liste numéro 7589880111 du 14/09/2026 pour un montant total de 4 843,62 €.

Liste numéro 8046351111 du 14/09/2026 pour un montant total de 108,62 €.

Budget Principal

Liste numéro 7942320111 du 28/05/2026 pour un montant total de 2 631,80 €.

Budget OTI

Liste numéro 7284094711 du 14/09/2026 pour un montant total de 0,47 €.

Budget Immobilier d'entreprise

Liste numéro 8043071511 du 14/09/2026 pour un montant total de 2 453,32 €.

Liste numéro 8043422911 du 14/09/2026 pour un montant total de 143 €.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, les membres du Bureau communautaire décident :

- 1) d'admettre en non-valeur les listes suivantes :

Sur le budget 17004 - SPANC

Liste numéro 7589880111 du 14/09/2026 pour un montant total de 4 843,62 €.

Liste numéro 8046351111 du 14/09/2026 pour un montant total de 108,62 €.

Sur le budget 17000 – Budget principal

Liste numéro 7942320111 du 28/05/2026 pour un montant total de 2 631,80 €.

Budget 17003 - OTI

Liste numéro 7284094711 du 14/09/2026 pour un montant total de 0,47 €.

Budget Immobilier d'entreprise

Liste numéro 8043071511 du 14/09/2026 pour un montant total de 2 453,32 €.

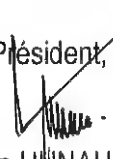
Liste numéro 8043422911 du 14/09/2026 pour un montant total de 143 €.

- 2) d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 17 septembre 2026

Le Président,


Alain HUNAULT

AR-Préfecture

044-200072726-20260917-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 17-09-2026

Publication le : 17-09-2026

Communauté de Communes Châteaubriant
Bureau Communautaire du 17 :



Le Président,


Alain HUNAULT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Châteaubriant - Derval se sont réunis au siège de la Communauté de Communes à Châteaubriant, sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

	<i>Présent (e)</i>	<i>Absent (e) ou Excusé (e)</i>
M. Elias AMIOUNI	X	
M. Jean-Michel CHEVALIER		X
Mme Catherine CIRON		X
M. Dominique DAVID	X	
M. Bruno DEBRAY		X
Mme Isabelle DUFOURD BOUCHET	X	
M. Patrick GALIVEL	X	
M. Alain HUNAUT	X	
M. Jean-Marc LALLOUÉ	X	
Mme Edith MARGUIN	X	
M. Jean-Luc MARSOLLIER	X	
M. Yoan VETU	X	

AR-Préfecture

044-200072726-20260917-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 17-09-2026

Publication le : 17-09-2026



Le Président,

Alain HUNAUT